Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 087-218700904-20260601-2026_36-AR

Commune de Beaumont du Lac

DECISION N°2026/36

Objet : Marché
Remplacement de la porte du gîte n°3 suite à effraction.

LE MAIRE de la commune de BEAUMONT DU LAC

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2023 portant délégation de pouvoir du conseil municipal au maire,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le budget primitif 2026 voté le 24 avril 2026,

DECIDE

Article 1er : Le marché relatif au remplacement de la porte du gîte n°3 suite à effraction, est conclu avec Menuiseries Peyratout, 32 Avenue Carnot 87 470 Peyrat le Château.

Article 2 : Le montant de la dépense à engager au titre de ces travaux est arrêté à la somme de 1 143.90 euros H.T. soit 1372.68 euros T.T.C pour le remplacement de la porte du gîte n°3 suite à effraction.
Cette somme sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 011 du budget Principal.

Article 3 : La présente décision sera notifiée à l'entreprise pour attribution.

Fait à Beaumont du Lac, le 01er juin 2026

Le Maire,

MAIRIE DE BEAUMONT-DU-LAC 87 (H.-V.)

Serge ROUGIER